



M.N. VOULANGIS LE 25.01.2016

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOULANGIS DU 22.01.2016

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 22 janvier 2016 sous la présidence du Maire Monsieur Franz MOLET.

- ☑ Présents 14/19: Madame ARIZZI, Monsieur BARILLER, Madame BEAUNE, Monsieur BUIRETTE, Madame BURGER, Madame BUZONIE, Monsieur CORNELOUP, madame GUTH, Monsieur HERMANN, Madame LABORIE, Monsieur MOLET, Monsieur NAILLOU, madame NOURY, madame ROBACHE Monsieur SAGNES,
- ☑ Absents excusés 3/19 : Madame ARIZZI (pouvoir à Monsieur MOLET), Monsieur HERMANN (pouvoir à Madame BEAUNE). Monsieur TRUFFIER (pouvoir à Madame BUZONIE)
- ☑ Absents 2/19: monsieur JARLOT, Madame VALAHU..
- ☑ Secrétaire de séance : Monsieur NAILLOU

► Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 15.12.2015

1- Ordre du jour :

Proposition d'ajouter les demandes de subventions DETR :
→ Accord du conseil à l'unanimité.

2- URBANISME :

Une mission d'étude pour la requalification de la rue du bout d'en haut est proposée par la commission travaux. Il s'agit de repenser cette voie en permettant le passage piéton et handicapé, la fluidité du trafic agricole et ménager les zones de stationnement correspondantes et de maintenir l'aspect rural de notre village.

Le cabinet SOGEFRA a été retenu pour lancer l'opération. La première étape est le constat de l'existant avec proposition d'aménagement, puis élaboration d'un premier projet pouvant être présenté aux habitants pour en discuter. Cette première étape qui sera proposée en 3 phases est chiffrée à 5928 €ttc. Cet aménagement est prévu pour 2017 /2018. Les études et demandes de subventions seront étalées sur 2016/2017.

→ Accord du conseil à l'unanimité pour lancer le projet.

3- FINANCES :

☑ Rampes réalisées par l'entreprise MARY :

pour les balustrades de l'église : 510 €ht et 470 € ht = 980 €ht soit 1176 € ttc
pour les balustrades de l'école : 360 € ttc (programme Ada'p 2015)

→ Accord du conseil à l'unanimité

☒ **Sente piétonne :**

Achat de gravillons pour 2966 € ttc
 → Accord du conseil à l'unanimité
 Travaux première partie société SCEA : 15 000 € ttc
 → Accord à l'unanimité du conseil.

☒ **Sonorisation mobile :**

Une base de matériel est proposé pour 1012.86 e ttc, un complément sera envisagé pour un micro cravate sans fil et un pied de micro, ainsi qu'un pupitre.
 → Accord du conseil à l'unanimité

☒ **Vidéoprojecteur :**

Appareil portable pour 399 €ttc
 → Accord du conseil à l'unanimité

☒ **Robinets toilette école**

Chaque année, ces robinets sont à changer en raison de l'eau particulièrement calcaire. Cette année est prévu le remplacement de 10 robinets et de leurs joints, soit 822.84 €ttc
 Pour tenter de remédier à ces achats l'année prochaine, une étude est lancée pour la mise en place d'adoucisseurs (vraisemblablement 2 appareils)
 → Accord du conseil pour l'achat des 10 robinets

4- DIVERS

☒ **SACPA :**

Pour l'année 2016, cette société « fourrière » se chargeant des animaux errants propose un coût de 0.612 e par habitants soit 1150.54€ 54 ttc.
 Cette précaution est obligatoire et tarifée !
 → Accord du conseil à l'unanimité.

☒ **Centre de gestion :**

Notre centre de gestion, comme chaque année, propose une convention de prestation concernant l'avancement échelon/grade. Coût 60 € pour 2016.
 → Accord du conseil à l'unanimité.

☒ **DETR**

La commission des travaux propose au conseil d'autoriser la demande de subventions pour les travaux ci-dessous :

Trottoirs rue de Luttin pour 55 154.20 €ttc
 Aménagement de stationnements angle rue du Château d'Eau /rue du Tertre pour 4 375,67 €ttc
 Stationnements rue de Villiers pour 21 664.12 €ttc
 Trottoirs rue de Villiers pour 17 078.27 €ttc.
 Sente route de Melun 2^{ème} phase et passage piéton pour 23 928,62 €ttc
 → Accord du conseil à l'unanimité pour ces demandes

☒ **SMAEP**

Pour la route de Melun, le remplacement d'une canalisation avec implantation d'une bouche incendie, il est nécessaire de transmettre les travaux via notre syndicat le SMAEP de Crécy la Chapelle.
 → Le conseil, à l'unanimité autorise le maire à signer une convention pour un montant de 200 000 € avec le SMAEP, dans lequel est prévue l'instruction des travaux ainsi que les demandes de DETR par le syndicat.

☒ **CCPC, schéma de mutualisation :**

Après exposé de monsieur MOLET concernant les avantages et les inconvénients d'une mutualisation de certains secteurs d'activités des différentes communes, le bilan semble positif et mérite étude.
 → Le conseil approuve la poursuite de l'étude lancée par la CCPC auprès d'un cabinet spécialisé

Prochaine réunion du conseil le jeudi 18 février 2016

La séance est levée à 22 h 30